

Statuts FAL - Préambule

- **Proposition Lucien Gérard :**
 - La F.A.L., qui a compétence exclusive pour la représentation nationale afférente, s'engage à organiser et gérer les Championnats et Records Nationaux et à participer aux Championnats et autres activités Internationales organisés dans le cadre de la F.A.I. **ou autres compétitions internationales, pour autant qu'elles ne soient pas en contradiction avec les règlements de la F.A.I.**, dans la mesure où des athlètes remplissent les critères internationaux et nationaux prévus à cet effet.
- **Statuts actuels :**
 - La F.A.L., qui a compétence exclusive pour la représentation nationale afférente, s'engage à organiser et gérer les Championnats et Records Nationaux et à participer aux Championnats et autres activités Internationales organisés dans le cadre de la F.A.I. dans la mesure où des athlètes remplissent les critères internationaux et nationaux prévus à cet effet.
 - **La F.A.L. s'interdit toute activité qui pourrait être en contradiction avec les Statuts et les Codes Sportifs de la F.A.I.**

Etant donné que la proposition de Lucien Gérard est en contradiction avec les dispositions des Statuts et du Code Sportif de la FAL, et que la FAL s'interdit toute activité qui pourrait être en contradiction avec les Statuts et les Codes Sportifs de la FAI, la proposition n'est pas acceptée et ne sera pas discutée lors de l'AG 2026 de la FAL.

Les Statuts et le Code Sportif – Section Générale de la FAI stipulent :

FAI Statutes

1.2.8 To provide a forum for the exchange of information and discussion of mutual problems with other elements of civil aeronautics.

1.3.4 To organise Air Games, World and Continental Championships and other international air sport events in those disciplines recognised by FAI, including those staged at multi – sport competitions.

1.3.9 To govern recognised international air sport activities.

1.6.1 The FAI Sporting Code consists of FAI regulations governing all aeronautical and astronautical activity of interest to FAI. The Sporting Code derives from the Statutes and By - Laws and is developed by the FAI Air Sport Commissions as follows.

1.8.1 FAI is the sole international body governing air sports and the supreme authority in these matters for its members.

1.8.3 Failure to comply with FAI rules governing Sporting Powers shall be penalised as set forth in Section 2.9.

1.8.4 Only FAI Members shall hold FAI Sporting Powers in their respective Countries and represent their Countries' air sports within FAI, except where they have given their written consent to the FAI's delegating Sporting Powers directly to other organisations, or where General Conference has made a specific decision to delegate FAI Sporting Powers for a given event to another organisation.

1.11 RELATIONS WITH OTHER INTERNATIONAL ORGANIZATIONS

1.11.1 The FAI may establish such relations with other international organisations as are consistent with its aims and objectives. With the approval of the General Conference it may join such organisations, be represented at their meetings or engage in joint undertakings with them on a permanent or temporary basis.

5.2.3 FAI AIR SPORT COMMISSION DUTIES AND POWERS

5.2.3.1 FAI Air Sport Commissions shall:

5.2.3.1.3 On matters beyond their delegated authority, Air Sport Commissions shall submit recommendations to the Executive Board, which shall either decide on the matter within the limits of its own competence or submit it to the General Conference.

Sporting Code GS

1 PRINCIPLES AND AUTHORITY OF FAI

1.1 PRINCIPLES

The FAI is the sole international body in control of Air Sports and Aeronautic and Astronautical records in the interests of good sportsmanship and fair competition. The Statutes of FAI specify the Sporting Code as the regulatory system by which the FAI administers and controls all Air Sport activities.

4 SPORTING EVENTS

4.1 CLASSIFICATION

A sporting event is an air sport event or other defined contest organised by or on behalf of either a NAC or the FAI. For classification purposes, the definitions in 4.1.1 to 4.1.5 apply. Other definitions and classifications may be contained in the Specialised Sections of the Sporting Code.

4.1.2 International Sporting Events

Sporting events in which entry is open to NACs and FAI competitors.

Sprinkange, le 2 mars 2026

Chers membres du Bureau,

Merci pour votre analyse détaillée des Statuts F.A.I. et du Code Sportif.

Lors de la discussion au sein du CA, aucune décision formelle n'a été prise concernant ma proposition de modification du préambule des statuts. Conformément aux statuts de la FAL, l'Assemblée Générale est l'organe souverain compétent pour toute modification des statuts, et il appartient donc aux membres de statuer souverainement.

En ma qualité de membre du CA et coordinateur des clubs aéromodélistes, membres de la FAL, je sollicite respectueusement que ma proposition soit inscrite à l'ordre du jour de l'AG 2026. Cette modification permet, de manière encadrée et sécurisée, de soutenir nos sportifs luxembourgeois dans leur participation à des compétitions internationales non-F.A.I., tout en restant pleinement conforme aux règlements et obligations de la F.A.I.

Cette démarche ne préjuge pas du vote final et peut inclure toute condition jugée nécessaire, comme une consultation préalable auprès de la F.A.I., afin de garantir le respect total des obligations de la FAL en tant que NAC.

Vous trouverez en pièce jointe le PDF contenant :

- Un résumé ultra-court pour saisir l'objectif.
- Un mini-résumé explicatif.
- Le tableau comparatif du préambule, avec les modifications surlignées pour une lecture rapide.

Pour garantir la transparence et l'information préalable à l'AG, je mets en copie les membres du CA issus des clubs d'aéromodélisme.

Je vous remercie par avance pour la prise en compte de cette demande et reste à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Bien cordialement,

Lucien Gerard

Coordinateur clubs aéromodélisme.

Pièce jointe :

- PDF – *Proposition de modification du préambule – Comparaison avec le texte actuel*

Proposition de modification du préambule des Statuts de la FAL – Comparaison avec le texte actuel

Proposition clé :

- Permettre **un soutien exceptionnel et encadré aux sportifs luxembourgeois** participant à des compétitions internationales non-F.A.I.
 - **Respect total des règlements F.A.I.** et obligations de la F.A.L. en tant que NAC.
-

Mini-résumé explicatif :

Cette version du préambule propose un soutien exceptionnel et encadré aux sportifs luxembourgeois participant à des compétitions internationales non-F.A.I., tout en restant pleinement conforme aux règlements F.A.I.

(Les modifications sont surlignées en jaune pour faciliter la lecture et la comparaison avec le texte actuel.)

Tableau comparatif du préambule

Texte actuel

La F.A.L., Fédération Aéronautique Luxembourgeoise regroupant l'ensemble des associations nationales exerçant une activité sportive aéronautique et astronautique, est reconnue par les autorités nationales comme représentant exclusif des sports aéronautiques et astronautiques nationaux.

La F.A.L., qui a compétence exclusive pour la représentation nationale afférente, s'engage à organiser et gérer les Championnats et Records Nationaux et à participer aux Championnats et autres activités Internationales organisés dans le cadre de la F.A.I. dans la mesure où des athlètes remplissent les critères internationaux et nationaux prévus à cet effet.

La F.A.L. s'interdit toute activité qui pourrait être en contradiction avec les Statuts et les Codes Sportifs de la F.A.I.

Texte proposé (modifications surlignées)

La F.A.L., Fédération Aéronautique Luxembourgeoise regroupant l'ensemble des associations nationales exerçant une activité sportive aéronautique et astronautique, est reconnue par les autorités nationales comme représentant exclusif des sports aéronautiques et astronautiques nationaux.

La F.A.L., qui a compétence exclusive pour la représentation nationale afférente, s'engage à organiser et gérer les Championnats et Records Nationaux et à participer aux Championnats et autres activités internationales organisés dans le cadre de la F.A.I., dans la mesure où des athlètes remplissent les critères internationaux et nationaux prévus à cet effet.

Dans le respect de ce cadre, la F.A.L. peut, à titre exceptionnel et sous conditions, soutenir la participation de sportifs luxembourgeois à des manifestations internationales ne relevant pas du calendrier F.A.I., notamment après consultation ou accord préalable de la F.A.I., et en veillant à ce que ces manifestations ne

Texte actuel

Texte proposé (modifications surlignées)

soient pas en contradiction avec les règlements F.A.I.

La F.A.L. s'interdit toute activité qui pourrait être en contradiction avec les Statuts et Codes Sportifs de la F.A.I. et réaffirme son engagement pour l'éthique sportive, la protection de l'environnement et l'égalité des genres dans toutes ses activités.